



Observatoire
international
des droits
linguistiques

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL
DES DROITS LINGUISTIQUES

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

Faculté de droit
Université de Moncton
Juin 2019

MOT DU DIRECTEUR

L'année 2018-2019 marque ma deuxième année comme directeur de l'Observatoire international des droits linguistiques.

L'événement le plus marquant de l'année fut malheureusement le départ de notre agent de projet, M. Philippe Morin. En février 2019, M. Morin nous a indiqué qu'il souhaitait quitter son poste à l'Observatoire afin de poursuivre d'autres possibilités d'emploi. Le départ de M. Morin est très regretté car son apport à l'Observatoire a été d'une valeur inestimable. Je tiens à le remercier pour son dévouement et son excellent travail au cours des nombreuses années durant lesquelles il a œuvré au sein de l'Observatoire, et je le félicite chaleureusement pour son nouveau poste en tant que Directeur général de l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

L'Observatoire a également eu à composer avec une diminution importante des fonds disponibles pour financer ses activités. Cette baisse est attribuable à l'épuisement d'une subvention accordée à l'Observatoire en 2008-2009 par la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick, laquelle s'était ajoutée aux revenus d'intérêt générés par le fonds de fiducie. La principale conséquence de cette diminution a été la modification du contrat de Philippe Morin. Celui-ci est passé au statut d'employé à temps partiel pour l'année 2018-2019 et son contrat a pris fin le 15 février 2019, plutôt que le 30 avril comme dans les années précédentes.

Malgré ses ressources limitées, l'Observatoire peut tout de même compter à son actif un grand nombre de réalisations pour l'année venant de prendre fin. Outre les nombreuses publications décrites dans le présent rapport, il y a lieu de souligner l'organisation d'un colloque majeur pour marquer le 50^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* du Canada. Organisé avec l'aide de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (Université de Moncton) et du Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise (Université Concordia), le colloque avait comme objectif de faire progresser la réflexion dans le contexte des efforts actuels visant à moderniser la *Loi sur les langues officielles* du Canada. Le colloque a eu un rayonnement non seulement national mais international et a su attirer les intervenants les plus importants dans ce domaine sur les plans législatif, gouvernemental et associatif. Son importance a été reconnue par le gouvernement canadien, qui lui a attribué une subvention majeure, ainsi que par la Fédération des sciences humaines du Canada, qui a lui aussi fait une contribution financière importante.

Le rayonnement de l'Observatoire a également été assuré par les conférences scientifiques que j'ai présentées ainsi que les diverses interventions que j'ai eu l'occasion de faire dans la sphère publique. Méritent d'être souligné à ce chapitre, entre autres, ma comparution à titre



de témoin expert devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles dans le cadre de son étude sur la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que les deux conférences sur la gouvernance linguistique que j'ai présentées sur invitation de l'Organisation internationale de la francophonie à Dakar, au Sénégal, dans le cadre d'un séminaire régional pour le renforcement des capacités des institutions et acteurs de l'aménagement linguistique destiné aux pays de l'espace francophone d'Afrique de l'Ouest.

L'avenir de l'Observatoire est selon moi fort prometteur. Le départ de M. Morin, bien que regrettable, ouvre néanmoins la porte à un réaménagement des activités de l'Observatoire qui permettra d'inclure davantage les étudiants dans ses travaux, assurant ainsi un meilleur ancrage dans la vie de la faculté. J'anticipe donc avec engouement le déroulement de la prochaine année à titre de directeur.

Érik Labelle Eastaugh
Directeur
Observatoire international des droits linguistiques



MANDAT ET STRUCTURE

L'Observatoire international des droits linguistiques a ouvert ses portes en janvier 2010. La Faculté de droit, pour prolonger le rayonnement qu'a connu le Centre international de la common law en français pendant près de 20 ans, a souhaité poursuivre son engagement dans les dossiers linguistiques en mettant sur pied l'Observatoire international des droits linguistiques.

Le mandat de l'Observatoire est de « développer, appuyer et promouvoir la formation et la recherche en matière de droits linguistiques dans les programmes de la Faculté de droit et sur les scènes provinciale, nationale et internationale ».

L'article trois de ses statuts prévoit que « les affaires de l'Observatoire international des droits linguistiques sont gérées par un comité de gestion, composé des personnes suivantes », pour l'année 2018-2019 :

- Denis Roy, doyen et président du comité de gestion
- Michel Bastarache, expert en droit linguistique
- André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
- Karine McLaren, représentante du CTTJ
- Yves Goguen, représentant du corps professoral

Le présent rapport est rédigé et présenté à l'Assemblée de la Faculté en conformité avec l'article cinq des statuts de l'Observatoire.

PUBLICATIONS

La Revue de droit linguistique

À l'automne 2018, l'Observatoire a publié un numéro spécial de la *Revue de droit linguistique* qui réunit les textes de la majorité des conférences présentées lors du Colloque en l'honneur de Michel Doucet, lequel a eu lieu à la Faculté de droit de l'Université de Moncton le 9 juin 2017 :

1. *Colloque hommage à Michel Doucet*, (2018) 5 *Revue de droit linguistique* (numéro spécial)

Au cours de l'année 2018-2019, la Revue a reçu quatre propositions d'articles, dont deux ont été jugés d'un intérêt suffisant pour mériter une évaluation par notre comité de lecture externe. Aucun des textes n'a pu être accepté dans sa forme actuelle, mais chaque auteur.e a été invité à resoumettre son article s'il ou elle était en mesure de répondre convenablement aux commentaires des évaluateurs.



Le Blogue sur les droits linguistiques

En 2018-2019, les textes suivants ont été publiés sur le blogue :

- Michel Doucet, « La Politique 409 relative à la planification pluriannuelle de l'infrastructure scolaire : le cas de l'école de Saint-Paul-de-Kent » (12 juin 2018);
- Éric Forgues, « Le respect des droits linguistiques à l'épreuve du « bon sens », le cas d'Ambulance Nouveau-Brunswick » (9 janvier 2019);
- Nourredine Bessadi, « Le tamazight en Algérie : officialisation ou tentative de mise à mort par le biais de la folklorisation ? » (2 février 2019);
- Érik Labelle Eastaugh, « La nécessité de modifier la Partie VII de la Loi sur les langues officielles du Canada » (19 avril 2019).

Les annales de droits linguistiques 2017

En plus de la *Revue de droit linguistique* et le *Blogue* qui y est associé, l'Observatoire cherche à publier chaque année un recensement de textes qui portent sur les droits linguistiques ayant été publiés au Canada, et ce, sous le titre des « Annales de droits linguistiques ». En 2018-2019 l'Observatoire a publié le numéro portant sur l'année 2017. Nous préparons actuellement le numéro portant sur l'année 2018.

Les articles évalués par les pairs

Un nouvel article rédigé par le directeur a été accepté pour publication dans une revue scientifique :

1. Érik Labelle Eastaugh, « L'application de la *Loi sur les services en français* de l'Ontario aux services de santé : la problématique des réseaux locaux d'intégration de soins de santé » (2019) 49 *Revue générale de droit* (à paraître).

Le directeur a également consacré un certain temps en 2018-2019 à la finalisation de quatre articles dont l'acceptation avait déjà été soulignée lors du dernier rapport :

1. « The Concept of a Linguistic Community » (2018) 69 *University of Toronto Law Journal* 1-117.
2. « Jurilinguistique et égalité : les droits linguistiques en tant qu'accords incomplètement théorisés » (2017) 47 *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke* (à paraître).



3. « Les droits linguistiques au niveau fédéral » dans Michelle Landry et al., dir, *L'état de l'Acadie*, 2018 (Institut du Nouveau Monde) (à paraître).
4. avec Philippe Morin, « Le droit à l'instruction en Atlantique » dans Michelle Landry et al., dir, *L'état de l'Acadie*, 2018 (Institut du Nouveau Monde) (à paraître).

Nous profitons de l'occasion pour signaler qu'une erreur s'est glissée dans le rapport annuel 2017-2018. Les deux derniers textes figurant dans cette liste avaient été catégorisés comme étant « sans comité d'évaluation ». Or, les textes soumis à l'ouvrage collectif *L'état de l'Acadie* sont soumis à un processus d'évaluation, bien que celui-ci ne soit pas anonyme.

Les articles sans comité d'évaluation

En 2018-2019, les textes suivants ont été publiés par les membres de l'équipe de l'Observatoire :

1. Érik Labelle Eastaugh, « La partie VII de la *Loi sur les langues officielles* : défis surmontés et enjeux à venir » (2018) 5 *Revue de droit linguistique* 38 (numéro spécial - *Colloque hommage à Michel Doucet*).
2. Philippe Morin, « L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* » (2018) 5 *Revue de droit linguistique* 63 (numéro spécial - *Colloque hommage à Michel Doucet*).
3. Yves Goguen et Philippe Morin, « Le monde associatif et les droits linguistiques » (2018) 5 *Revue de droit linguistique* 115 (numéro spécial - *Colloque hommage à Michel Doucet*).
4. Érik Labelle Eastaugh, « La Constitution bilingue du Canada » *Francophonies d'Amérique* (à paraître).

Comité éditorial et évaluation d'articles

Le directeur a continué d'être membre du comité éditorial de *Francophonies d'Amérique*, revue pluridisciplinaire qui s'intéresse aux « diverses facettes de la vie française » dans les régions de l'Ontario, de l'Acadie, de l'Ouest canadien, du Québec, des États-Unis et des Antilles. La revue publie des « analyses et des études à la fois savantes et accessibles à un public qui s'intéresse aux « parlants français » en Amérique du Nord. Le directeur a évalué deux propositions d'article pour cette revue.

Le directeur a également évalué une proposition d'article à la demande de la revue *Recherches sociographiques* de l'Université Laval. *Recherches sociographiques* ne publie que des articles originaux faisant état de recherches empiriques sur le Québec et le Canada français. Revue pluridisciplinaire, elle publie des travaux en sociologie, histoire, littérature, démographie, anthropologie, philosophie, linguistique, théologie et d'autres sciences humaines.



COLLOQUES

50 ans de mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* : bilan et perspectives

Ce colloque a été organisé par l'Observatoire, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (Université de Moncton) et le Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise (Université Concordia). Afin d'assurer le plus grand rayonnement possible, le colloque a eu lieu dans le cadre du 87^e congrès annuel de l'Association canadienne pour le savoir (Acfas), Université du Québec en Outaouais, à Gatineau. Il s'est déroulé entre le 28 et le 30 mai 2019.

Le colloque avait comme objectif de faire le point et de faire progresser la réflexion des chercheurs et des chercheuses, des intervenants et intervenantes ainsi que des décideurs et décideuses sur la *Loi sur les langues officielles* (LLO), et ce, dans le contexte actuel des consultations qui ont cours et d'une réflexion collective qui est bien entamée afin de la réviser. Entre autres, le colloque visait à contribuer à clarifier le rôle du gouvernement et des acteurs dans la mise en œuvre de la LLO, ainsi que le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Nous avons publié un appel à communications en janvier 2019. Toutes les propositions ont été soumises à l'évaluation d'un comité scientifique composé du directeur et des personnes suivantes :

- Éric Forgues, Ph.D., directeur général, ICRML, Université de Moncton ;
- Lorraine O'Donnell, Ph.D., professeure adjointe affiliée et coordonnatrice-chercheuse, Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise (QUESCREN), Université Concordia ;
- Patrick Donovan, Ph.D., coordonnateur-associé, QUESCREN, Université Concordia ;
- Stéphanie Chouinard, Ph. D., professeure, Collège militaire royal du Canada ;
- Gino LeBlanc, M.A., directeur, BAFF, Simon Fraser University.

Vous trouverez ci-dessous la liste des participants ainsi que le titre de leurs conférences. Les personnes dont le nom est indiqué par un astérisque ont été invitées à titre de conférencier.ère d'honneur et n'ont pas eu à subir le processus d'évaluation. Les personnes dont le nom est indiqué par deux astérisques ont dû se désister à la toute dernière minute et n'ont donc pas présenté leur conférence. Toutefois, nous espérons qu'ils soumettront tout de même un texte pour publication dans l'ouvrage collectif, que nous décrirons ci-après :



- *Raymond Théberge, Commissaire aux langues officielles du Canada, « Apprendre du passé, façonner l'avenir : 50 ans de langues officielles au Canada »
- Serge Dupuis, professeur d'histoire, Université Laval, « Genèse du bilinguisme : la législation linguistique avant 1969 »
- Valérie Lapointe Gagnon, professeure d'histoire, Université d'Alberta (campus Saint-Jean), « L'esprit de la Loi sur les langues officielles : retour aux débats de Laurendeau-Dunton »
- Bengt-Arne Wickström, professeur, Faculté des relations internationales, Université Andrassy-Universität (Budapest), « Une politique linguistique optimale favorisant la vitalité des langues minoritaires »
- Yalla Sangaré, professeur de finance, management stratégique et commerce international, Université Sainte-Anne, « La Loi sur les langues-officielles et le secteur privé : quels enseignements de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse? »
- Michele Gazolla, professeur de politiques publiques et d'administration, Ulster University, « Administration publique multilingue : analyse comparative du Canada et de la Suisse »
- Stéphanie Collin, professeure, École des hautes études publiques, Université de Moncton, « Comment un flou linguistique peut-il influencer des acteurs concernés par une réforme en santé? »
- *Karen Drake, professeure de droit, Osgoode Hall Law School, York University, « Le sol où s'ancrent nos racines : défense du droit à l'existence des langues autochtones dans la loi canadienne »
- Luc Turgeon (Université d'Ottawa), Antoine Bilodeau (Concordia University), Stephen White (Carleton University), Alisa Henderson (University of Edinburgh), Alain-G. Gagnon (Université du Québec à Montréal), « Opinion publique et langues officielles au Canada : une exploration de l'appui au principe de la loi et à sa mise en œuvre »
- Anne Robineau, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Université de Moncton, « De l'accès aux services en ligne à la souveraineté numérique au Canada : un nouveau contexte pour la modernisation de la LLO et sa mise en œuvre »
- Robert Talbot, Commissariat aux langues officielles du Canada, « Comprendre le débat sur la dualité linguistique selon une perspective historique - 2019, 1969 et 1929 »



- Martin Cyr Hicks, Commissariat aux langues officielles, « Zones de contacts / Zones hybrides - Le rôle des CLOSM dans la dualité linguistique canadienne »
- Jean-François Lepage (Statistique Canada), Jean-Pierre Corbeil (Statistique Canada), « Un aperçu statistique des communautés de langue officielle au Canada de 1971 à 2016 »
- Marion Sandilands, avocate chez Conway Baxter Wilson LLP (Ottawa), « La Loi sur les langues officielles et le Québec anglophone »
- *Michel Bastarache, professeur associé, Faculté de droit, Université de Moncton, « Une loi pour la minorité linguistique, ou une loi pour le Canada? »
- Érik Labelle Eastaugh, directeur de l'Observatoire international des droits linguistiques, Université de Moncton, « L'inefficacité de la Partie VII : diagnostic et solutions proposées »
- Martin Normand, chercheur post-doctoral en sciences politiques, Université d'Ottawa, « La Partie VII de la Loi sur les langues officielles et l'arrêt Gascon : Retour vers le futur? »
- Rodrigue Landry, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, « Loi sur les langues officielles et les minorités : une œuvre inachevée »
- Eric Forgues, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, « L'effectivité de la Loi sur les langues officielles, proposition d'une grille d'analyse »
- Alain Dupuis, Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada, « Pour en finir avec des failles systémiques : une Loi renouvelée, et que cette fois-ci soit la bonne »
- Sylvia Martin-Laforge, Quebec Community Group Network, « Vers l'égalité de statut : communautés minoritaires d'expression anglaise du Canada et Loi sur les langues officielles »
- André Braën, professeur émérite, Faculté de droit, section droit civil, Université d'Ottawa, « Multiculturalisme, immigration et Loi sur les langues officielles : un trio infernal? »
- Gillian Lane-Mercier, professeure de sociolinguistique, Université McGill, « Au-delà de l'impasse du régime linguistique dualiste »
- Louis Beaudoin, jurilinguiste, Université McGill, « L'égalité des langues officielles au Canada : la nécessaire reconnaissance de l'authenticité des deux versions des jugements dans la Loi sur les langues officielles »



- ****Jocelyn Grubb**, Bishop's University, « Multilinguisme, avenir du Québec et expérience propre aux communautés linguistiques minoritaires du Canada : regard sur la citoyenneté, l'identité et le sentiment d'appartenance »
- ****Ricky Richard**, Commissariat aux langues officielles du Canada, « Derrière le rideau noir des politiques linguistiques fédérales : les mesures positives et la mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles »
- ***René Cormier**, sénateur et président du Comité sénatorial permanent des langues officielles, Sénat du Canada, « La modernisation de la Loi sur les langues officielles : un pari sur l'avenir! »

Nous aimerions également souligner le fait que M. Guy LaForest, professeur de sciences politiques à l'Université Laval et président de la Fédération des sciences humaines du Canada, a donné un mot de la bienvenue lors du cocktail qui a eu lieu le 28 mai pour accueillir les participants.

À la lecture de cette liste, on constate que le colloque a eu un rayonnement non seulement national mais international et a su attirer plusieurs intervenants-clé dans ce domaine sur les plans législatif, gouvernemental et associatif. L'intérêt pour notre colloque, dans le cadre du congrès de l'Acfas, a été très vif et a fait salle comble.

Comme nous l'avons souligné ci-dessus, le comité organisateur a décidé de procéder à la publication d'un ouvrage scientifique suite au colloque afin d'assurer la pérennité des réflexions qu'il a suscitées. La forme que prendra cette publication reste à déterminer, mais il s'agira soit d'un ouvrage collectif dirigé par les organisateurs du colloque, soit d'un numéro spécial dans une revue scientifique qui souhaite collaborer avec notre regroupement. Nous avons prévu le 31 octobre 2019 comme date butoir pour la soumission des textes.

Évidemment, l'organisation d'un colloque d'une telle envergure exige des ressources importantes. Nous avons reçu un appui financier de 32 000 \$ de la part de Patrimoine canadien pour financer une partie des dépenses liées au colloque ainsi qu'à la publication d'un ouvrage scientifique découlant de celui-ci. Nous avons également reçu une subvention de 1 500 \$ de la Fédération des sciences humaines du Canada.



CONFÉRENCES SCIENTIFIQUES

Séminaire régional pour le renforcement des capacités des institutions et acteurs de l'aménagement linguistique destiné aux pays de l'espace francophone d'Afrique de l'Ouest

Au printemps 2019, le directeur été invité par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) à participer en tant qu'expert-conseil et animateur à un séminaire destiné à des experts représentant une quinzaine de pays membres de l'OIF qui œuvrent présentement au développement d'une politique de gouvernance linguistique. Le séminaire a eu lieu du 26 au 28 juin 2019 à Dakar, au Sénégal. Le directeur a été invité à présenter deux conférences avec les thèmes suivants :

- « Aspects fondamentaux des structures de gouvernance linguistique »
- « Environnement linguistique et instruments juridiques »

L'invitation de l'OIF découle en partie de ce que, depuis mai 2018, le directeur est membre du Comité d'orientation du dispositif des dynamiques culturelles et linguistiques de l'OIF, dont le mandat est d'aider cette dernière à définir des axes de réflexion, à comprendre les problématiques et à maîtriser les enjeux liés à la diversité culturelle.

Litiges actuels au sujet de la *Loi sur les langues officielles* du Canada : prestation des services, langue de travail et développement des communautés

Conférence présentée par le directeur sur invitation de l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick et de l'Association du Barreau canadien – Division du Nouveau-Brunswick à titre de formation accréditée par le Barreau du Nouveau-Brunswick, le 15 novembre 2018, à Moncton.

Comité sénatorial permanent des langues officielles

Le directeur a été invité à comparaître devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles comme témoin expert dans le cadre de son étude portant sur la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* fédérale. Le directeur a comparu le 21 octobre 2018 et l'Observatoire a déposé un mémoire de quinze pages.

Développements récents en droits linguistiques en Ontario et au Nouveau-Brunswick

Conférence présentée par le directeur dans le cadre du Congrès annuel de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, Moncton, Nouveau-Brunswick, le 23 juin 2018.



La « culture » en tant que phénomène et concept juridique. Regards croisés sur les droits linguistiques et le droit autochtone

Conférence présentée par le directeur dans le cadre de l'Atelier sur l'interdisciplinarité du champ d'études des minorités linguistiques du Congrès annuel de la Société québécoise de science politique, Université d'Ottawa, 23-25 mai 2018 (atelier arbitré).

Débat sur l'avenir des francophonies canadiennes

Dans la foulée d'événements au Nouveau-Brunswick et en Ontario qui laissaient entrevoir la possibilité d'une montée en puissance d'un mouvement anti-bilinguisme, le directeur a été invité à prendre part à un débat sur ce thème, lequel a été organisé par l'École des hautes études publiques de l'Université de Moncton, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Le débat a eu lieu le 22 janvier au Centre étudiant de l'Université de Moncton et plus de 150 personnes y ont assisté. L'événement a été fortement médiatisé.

Championnat provincial des débats du Nouveau-Brunswick, niveau secondaire

En raison de ses antécédents dans le domaine, notamment le fait qu'il a remporté le Championnat mondial des débats universitaires en 2005, le directeur a été invité par l'Association des enseignantes et enseignants francophones du Nouveau-Brunswick et le gouvernement provincial à prononcer une conférence sur l'art oratoire et les techniques de l'argumentation lors du Championnat provincial des débats du Nouveau-Brunswick auquel prenaient part les élèves du niveau secondaire. La conférence a eu lieu le 22 février 2019 à Edmundston.

Les médias

- 22 jan. 2019 Entrevues avec Radio-Canada, l'Acadie-Nouvelle et le Telegraph Journal suivant le débat sur la montée de l'anti-bilinguisme au Nouveau-Brunswick et en Ontario (voir ci-dessus).
- 22 jan. 2019 Invité à l'émission Regard 9 (Janique Leblanc), Radio-Canada Moncton, au sujet de la crise linguistique secouant le Nouveau-Brunswick et l'Ontario.
- 21 oct. 2018 Entrevue avec l'Acadie nouvelle au sujet des travaux du Comité sénatorial permanent des langues officielles relatifs à la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*.



- 19 sept. 2018 Entrevue avec Camille Martel (Radio-Canada) au sujet des enjeux relatifs aux droits linguistiques dans la campagne électorale au Nouveau-Brunswick.
- 24 août 2018 Entrevue avec Nicolas Pelletier (Téléjournal Acadie – Radio-Canada) au sujet de la requête en révision judiciaire intentée par l'Association des infirmières et des infirmiers du Nouveau-Brunswick contre la Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.

INTERVENTIONS JUDICIAIRES

Fédération des francophones de la Colombie-Britannique et al. c. Ministre de l'emploi et du développement social, Cour d'appel fédérale (Dossiers A-182-18 et A-186-18)

Le directeur, qui siège en tant que représentant du corps professoral de la Faculté de droit au conseil d'administration de l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick, a accepté de représenter cette dernière à titre gracieux dans le cadre d'une requête en autorisation d'intervenir dans les appels cités en rubrique.

Le dossier de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB) soulève plusieurs questions d'une grande importance pour l'avenir des droits linguistiques au Canada. En bref, il s'agit d'un recours intenté en vertu de la LLO visant à faire déclarer que des services prodigués par la Colombie-Britannique dans le cadre d'une entente avec le gouvernement fédéral contreviennent à la LLO et à la *Charte*. La Cour fédérale a rendu son jugement de première instance en 2018. Celui-ci repose sur des conclusions qui sont des plus inquiétantes en ce qui concerne l'interprétation de la Partie VII de la LLO ainsi que l'application de cette loi et de la *Charte* lorsque le fédéral retient les services d'une province pour mettre en œuvre une politique ou un programme.

La FFCB, ainsi que le Commissaire aux langues officielles (CLO), ont décidé de porter cette décision en appel. L'AJEFNB a mandaté le directeur en tant qu'avocat de présenter une requête en autorisation d'intervenir dans l'appel. La demande s'appuie en partie sur l'intérêt public des questions soulevées, et en partie sur le fait que la décision du juge Gascon, si elle est confirmée par la Cour d'appel fédérale, aura une incidence directe sur les droits de l'AJEFNB, et par extension sur les droits de la minorité francophone du Nouveau-Brunswick ainsi que sur tous les francophones hors-Québec, dans le cadre d'une instance déjà en cours, à savoir une plainte intentée auprès du commissaire aux langues officielles en vertu de la Partie VII de la LLO. À date, aucune décision n'a été rendue par la cour.